

Procès des anti-bassines : Solidaires dénonce la confirmation des condamnations en appel

Lundi 2 février, la cour d'appel de Poitiers a rendu son verdict suite à l'appel interjeté par 4 militants contre les mégabassines condamnés en première instance par le tribunal judiciaire de Niort suite aux manifestations de Saintes Soline (79) : COUPABLES !

Les peines ont été revues par la cour d'appel mais le plus important est que la justice considère nos camarades coupables d'avoir participé et organisé une manifestation interdite alors que la même justice a justement déclaré illégale la mégabassine qui était la cause de cette manifestation ! C'est donc le cas aussi pour Hervé Auguin, co-délégué de Solidaires 79, qui a vu sa peine alourdie par la cour d'appel, l'amende passant de 500 € à 800 €. Scandaleux.

L'acharnement judiciaire contre des militant-es qui défendent le commun qu'est l'eau et une autre agriculture respectueuse du vivant est inadmissible.

L'Union syndicale Solidaires apporte à nouveau tout son soutien à David, Hervé, Julien et Nicolas. Elle se réserve le droit de poursuivre la procédure devant les juridictions compétentes.

No Bassaran

Plus d'infos :

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/communiques/repression-de-mouvement-anti-bassines/>

Paris, le 3 février 2025